

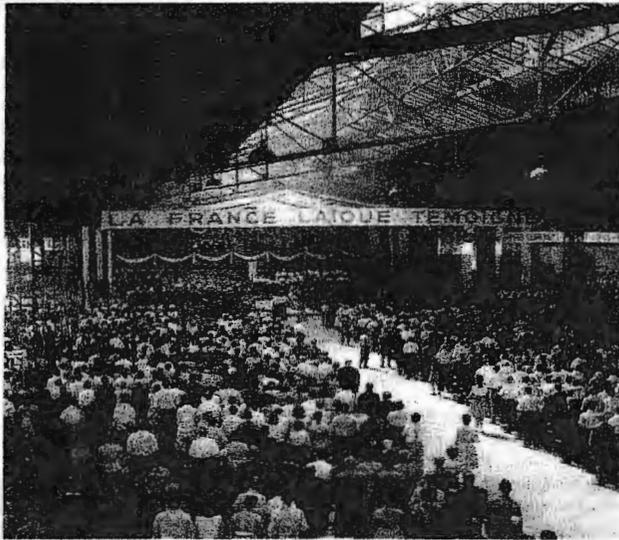


LA RAISON 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 36 juin 2010

Le Serment de Vincennes (19 juin 1960)



Imprimerie spéciale - Photo AFP

« Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10 813 697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, ayant signé la protestation solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, FAISONS LE SERMENT SOLENNEL :

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux leur irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation,
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation,
- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

DE VINCENNES A ABBEVILLE VIVE LA LAÏCITE DE L'ECOLE ET DE L'ETAT ! VIVE LA LIBERTE DE CONSCIENCE !

A Vincennes, le 19 juin 2010 à 10 h, place Edouard Renard, Avec la Municipalité du XII^e arrondissement de Paris, Marc Blondel, Président de la Libre Pensée rappellera la tradition du combat laïque pour la défense de l'École publique.

A Abbeville, le 4 juillet 2010 à 10 h, à l'occasion de l'anniversaires de l'exécution du Chevalier de La Barre (1776), exécuté pour ne pas avoir salué une procession, nous proclamerons la lutte indispensable pour faire triompher la liberté de conscience et lancerons l'appel pour la constitution de l'Association Internationale de la Libre Pensée.

SOMMAIRE

L'édito du Président	2
De Vincennes à Abbeville	3
Débat de Michel Landron	4 à 7
Abonnement à l'Idée Libre	8
Vient de paraître	9
Les rendez vous	10-11
La page de la trésorière	12

L'édito du Président :



De Vincennes à Abbeville

VIVE LA LIBERTE DE CONSCIENCE

L'Eglise et le lobby clérical font payer LEUR liberté de conscience au prix de celle de tous :

- 10 milliards d'euros de fonds publics au niveau national pour les écoles privées
- 160 euros par famille pour celles de l'Essonne.

Et cela ne leur suffit pas. Ils sont tout disposés à profiter de l'étranglement de l'école publique pour obtenir l'unification de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Certes, l'Eglise ne fait plus décapiter ni brûler, comme en 1766 le Chevalier de la Barre coupable, à ses yeux, de ne pas avoir salué une procession religieuse.

L'Eglise ne dispose plus des bras de l'Inquisition.

Il lui arrive même d'être persécutée mais elle ne néglige pas une occasion d'avancer dans son entreprise de reconquête des positions perdues en postulant à des missions de service public dans tous les domaines : éducation, santé, petite enfance, personnes âgées....

En 2010, comme en 1960, la liberté de conscience de tous les citoyens exige :

- à l'Ecole publique exclusivement, fonds publics
- à l'Ecole privée, fonds privés,

comme l'a rappelé Michel Landron, notre orateur du banquet du 6 février dernier à Massy.

Le bureau fédéral de la Libre Pensée de l'Essonne invite tous les libres penseurs à se retrouver

- **le 19 juin 2010 Place Edouard Renard à Paris XII° (Métro Porte Dorée), à 10 heures, avec Marc Blondel, le président de la FNLP.**

Il serait bienvenu que chacun informe dès que possible Irène Lavignolle ou Françoise Rousseau de sa participation

- **le 4 juillet, à Abbeville à 10 heures, au Monument du Chevalier de la Barre, près de la gare, où sera lancé l'appel à la constitution de l'Association Internationale de la Libre Pensée.**

Pour le voyage en covoiturage, joindre Françoise ou Irène.

Le Bureau fédéral appelle tous les libres penseurs à contribuer au succès de ces initiatives, notamment en vendant la carte postale reproduite en première page, 2€, 5€, 10€.... Et en utilisant les quelques tracts joints à ce bulletin.

- **et au Congrès Départemental à Marcoussis, lieu et salle habituels, le samedi 26 juin de 15 h à 19 h.** Nous prendrons les dernières dispositions pour Abbeville, nous voterons sur les rapports et motions préparatoires au Congrès National d'Artigues, près de Bordeaux (8 – 10 juillet 2010) et nous mandaterons notre délégation.

A bas la Calotte !

Vive la liberté de conscience !

Vive l'Association Internationale de la Libre Pensée !



Fédération Nationale de la Libre Pensée

Membre de l'Union Internationale Humaniste et Laïque (UIHEL)

10/12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 Paris

Tel : 01.46.34.21.50 - Fax : 01.46.34.21.84 - Courriel : Libre.Pensee@wanadoo.fr

De Vincennes à Abbeville : Vive la liberté de conscience !

La Fédération nationale de la Libre Pensée est restée fidèle à ses principes d'origine. Elle a pour but l'émancipation intégrale de l'Humanité, du tyranide car le libre examen : ne tenir pour vrai que ce qui est vérifiable. Son action consiste à briser entre les fers qui oppriment les peuples : ne tenir pour juste que ce qui libère les individus. Son objectif est la liberté absolue de conscience par la séparation des Églises et de l'État : ne tenir pour beau que la liberté de penser, car là est la seule véritable poésie de l'Humanité éternelle.

Ici et maintenant !

Refusant les dogmes, brisant les tabous, repoussant les peurs, condamnant les inquisitions, rotant les fers, la Libre Pensée réclame, comme Jean Hus : *« La coupe au peuple »*. Si l'homme est la mesure de toute chose (Protagoras), alors toutes les choses doivent être mesurées à l'Homme. À commencer par les institutions politiques.

C'est pourquoi, la Fédération nationale de la Libre Pensée s'est toujours prononcée pour la totale liberté absolue de conscience qui ne peut être garantie que par la séparation effective des Églises et de l'État. La neutralité de l'État, c'est-à-dire du pouvoir absolu, est une notion metaphysique, est la seule garantie de l'égalité de conscience des citoyennes et des citoyens.

Le bonheur n'est pas une chimère, c'est un besoin vital pour tout de suite et pour tout le monde. Il est toujours une idée neuve (Saint-Jaques).

La vraie liberté commence par l'instruction

Un peuple qui a faim ne saurait être totalement libre. La liberté réelle commence par l'abondance et la connaissance. C'est pourquoi *« après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple »* (Danton). Le progrès économique et l'instruction véritable ont toujours été les instruments des véritables démocraties républicaines.

Comment ne pas condamner toutes les politiques réactionnaires des gouvernements qui depuis des décennies refusent de donner les moyens nécessaires à l'école publique pour fonctionner et qui, par ailleurs, financent de plus en plus l'enseignement privé essentiellement catholique ? Plus de 10 milliards d'euros de fonds publics sont versés chaque année à l'Église catholique et à ses œuvres. La vraie liberté, c'est celle de l'école républicaine, celle qui garantit l'égalité du droit à l'instruction pour tous les enfants du pays. C'est celle de la République.

La laïcité, c'est la paix

La seule politique qui veille en matière scolaire est que l'argent de tous aille à l'École de tous. C'est pourquoi, la Fédération nationale de la Libre Pensée est toujours restée fidèle au principe : *« École publique ; fonds publics ; écoles privées ; fonds privés »*. Tout autre principe est communautariste et facteur d'affrontement. Comme le rappelait Maximilien Robespierre : *« les peuples n'aiment jamais les missionnaires armés »*. Et quand l'Église catholique rend la sébile, elle fait toujours œuvre de missionnaire. C'est elle qui fait œuvre de guerre scolaire.

Ne pas saluer une procession n'est pas un délit, c'est une opinion

Quand en 1766, le jeune Chevalier de la Barre était décapité puis brûlé en place publique, c'était, pour le plus, un crime d'opinion, car ne le croire de n'avoir point salué une procession. C'était à une époque où la liberté de conscience n'existait pas encore comme une garantie constitutionnelle pour les citoyens.

De Vincennes à Abbeville, tous unis pour la laïcité !

À Vincennes, le 19 juin 2010 à 19 heures, place Edouard Remard, avec la municipalité du XI^e arrondissement de Paris (Maire Blaise), le Président de la Libre Pensée appellera la tradition du combat laïque pour la défense de l'École Publique.

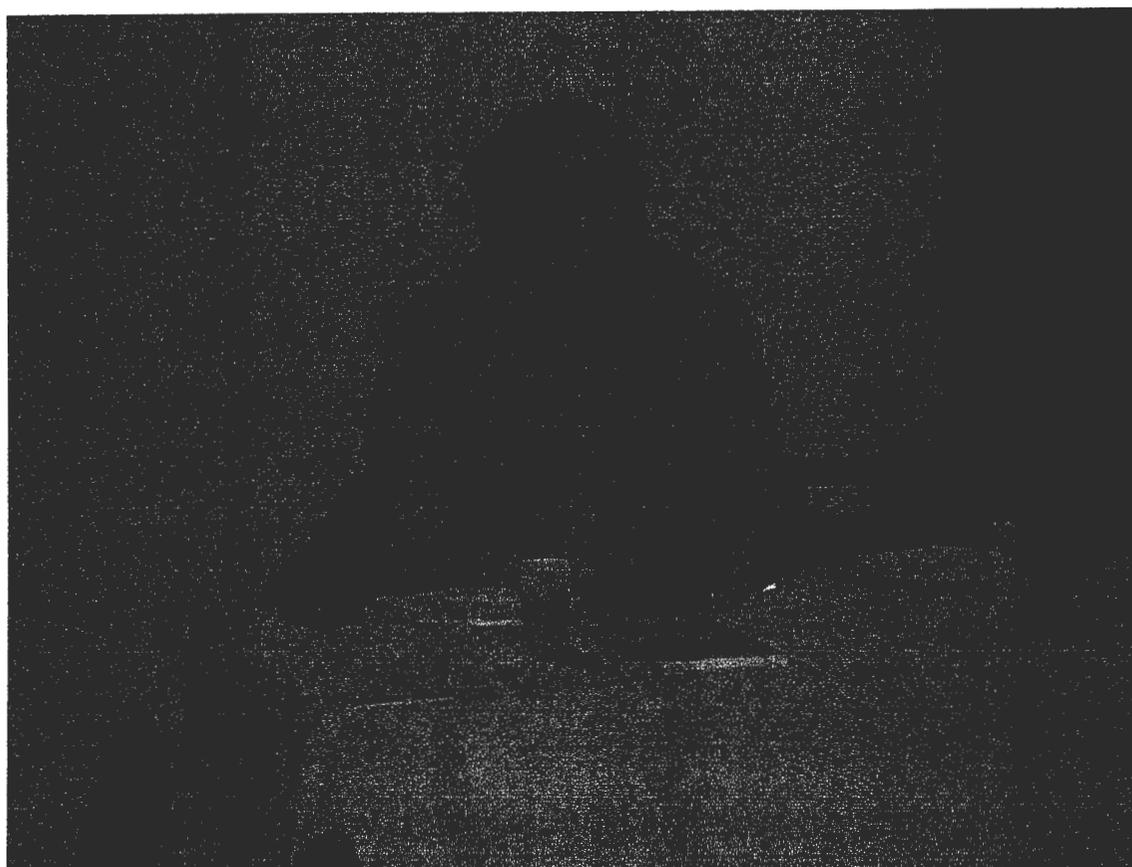
À Abbeville, le 4 juillet 2010 à 19 heures, par le Chevalier de la Barre, nous proclamons la lutte indispensable pour la réaffirmation de la liberté de conscience et l'urgence d'appeler pour la construction de l'Association Internationale de la Libre Pensée.

Ensemble, pour la liberté de conscience !

« Séparation de l'enseignement public et de l'enseignement privé ou unification ? »

La Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne a organisé un débat
avec Michel Landron le 6 février 2010

Dans son exposé de présentation, Michel Landron a commencé par s'interroger sur l'origine de cette alternative : « Ecole publique et écoles privées séparées ou service unifié d'enseignement ? »



D'où vient la question de « l'unification » ?

La Révolution française, notamment avec Robespierre et Condorcet (1), pose le principe d'une école publique sous la responsabilité du nouvel Etat républicain.

La question scolaire rebondit avec Jules Ferry et les lois laïques qui confient à la République la responsabilité de l'Instruction publique, impose l'obligation scolaire et, en créant les Ecoles Normales d'instituteurs, retire à l'Eglise sa main mise sur la formation des enfants qui devient un devoir de l'Etat. L'enseignement privé ne peut recevoir de subventions ni de l'Etat, ni des Départements, ni des Communes (2).

Mais, c'est incontestablement la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat qui sanctionne précisément la **séparation complète entre l'institution scolaire publique et laïque des institutions scolaires privées** (à plus de 90% catholiques). La République, parce qu'elle ne reconnaît plus de légitimité à salarier et subventionner aucun culte, ne reconnaît que le devoir de financement des écoles publiques en échange de leur stricte neutralité en matière religieuse. C'est la consécration de la liberté de conscience des enfants et des familles par le refus de financer des croyances de nature privée avec les fonds publics.

Le régime de Pétain rétablissait les privilèges de l'Eglise contre la laïcité de l'Ecole et de l'Etat et il fallut une rude bataille à la Libération pour que la Constitution de 1946 n'inscrive pas « *la liberté de l'enseignement* » comme principe fondamental de la Nation (à 2 voix prêt). Il s'agissait, au nom du « *droit des parents de choisir l'école de leurs enfants* », de légitimer une « *école nationale pluraliste* » (programme du MRP) pour justifier le financement des écoles confessionnelles par l'Etat. Mais, ni l'Eglise ni les partis de droite et de gauche, ne revendiquent « *une unification du système éducatif* ». Ils restent sur le terrain de l'existence d'institutions scolaires séparées : la laïque d'un côté, l'école confessionnelle de l'autre.

Les lois Marie-Barangé, puis la loi Debré de 1959 vont ouvrir non pas « *une unification* » mais le financement par les fonds publics (« *à parité* » avec l'école laïque) des écoles confessionnelles dont l'Eglise veut garder le contrôle complet.

La question de « *l'unification* » viendra comme une question politique non seulement pour justifier les financements des écoles privées par des fonds publics, mais, plus fondamentalement, comme mot d'ordre ... d'éclatement de l'Education Nationale.

Paradoxalement, elle a été amenée sous la bannière de ... « *la nationalisation de l'enseignement* ».

La « nationalisation de l'enseignement » : une politique non dénuée d'arrière pensées.

Le mot d'ordre de « *Nationalisation de l'Enseignement* » est discuté dans les années 20 par le Syndicat National des Instituteurs, récemment affilié à la CGT. Face à l'agressivité des forces réactionnaires et cléricales contre l'école laïque, il y a une incontestable volonté de renforcer une institution scolaire républicaine comme « *seule école de la Nation* ».

C'est à ce moment qu'apparaît aussi la proposition « *d'une gestion tripartite* » du service public associant les représentants de l'Etat, des usagers et du personnel enseignant. Autrement dit, la défense de l'école laïque est ici conçue comme nécessitant une sorte « *d'Union nationale institutionnelle* » entre l'Etat et les organisations ouvrières. Comme si l'Etat, représentant les intérêts de la classe capitaliste dominante, pouvait être un allié fidèle de la classe ouvrière en défense de ses droits, dont celui à l'instruction publique gratuite et laïque pour ses propres enfants (3). La SFIO prendra cette orientation avec des pincettes au moment où une offensive « *néo-socialiste* » cherchait à l'entraîner vers « *le corporatisme* » (4).

Cette question va se poser de façon radicalement différente après La Libération. L'Enseignement public devient un service de l'Etat et ses personnels des fonctionnaires d'Etat relevant du Statut Général des fonctionnaires avec toutes les garanties qu'il comporte (indépendance, déroulement de carrière, commission paritaire, Code des pensions, droits syndicaux...). Le monopole de l'Etat dans la collation des grades et diplômes universitaires, les examens et les concours délivrant les qualifications reconnues dans les conventions collectives et les statuts ne permettent aucune confusion ni « *unification* » du système éducatif. **L'Enseignement public est nationalisé.** Il n'y a qu'un seul baccalauréat et les CAP ne sont pas... catholiques.

Si les forces réactionnaires et cléricales, ne cessent de combattre pour arracher le financement des écoles privées par des fonds publics (5), celles-ci sont un réseau parallèle privé dont les élèves sont contraints de passer les examens et les concours organisés par... l'Etat. Il n'y a pas d'épreuves de catéchisme au Certificat d'Etudes, au BEPC ou au Bac qu'il faut posséder pour rentrer à l'Université Catholique d'Angers.

La question de « *l'unification du système éducatif* » reviendra en force après le coup d'état gaulliste de 1958 et l'avènement de la 5^{ème} République ouvrant une nouvelle ère : celle des « *contre-réformes* » dont la démolition du Statut de la Fonction Publique de l'Etat est sans aucun doute un des plus gros morceaux avec la Sécurité Sociale, le Code du travail et les Conventions collectives.

« L'unification » ou comment « dénationaliser » l'Education Nationale ?

Une fois réglée la question du financement des écoles privées par les fonds publics (loi Debré) et la question algérienne (accords d'Evian), le pouvoir gaulliste entreprend de s'attaquer à l'Education Nationale.

Tous les rapports concordent (6) : il faut libérer l'Etat de cette charge publique considérable qui bouffe le budget de la Nation pour former une main d'œuvre aux qualifications reconnues dans les grilles de salaires ruinant la compétitivité de l'économie française. Pas de main d'œuvre mobile et adaptable au gré des besoins des entreprises si les salariés exigent des salaires correspondant à leur qualification et leur expérience professionnelle. La concurrence libre et non faussée doit s'appliquer à la main d'œuvre elle-même qui est bien, dans un régime social fondé sur l'exploitation, une marchandise comme une autre.

Financer les écoles privées avec les fonds publics est donc une chose, mais démanteler l'enseignement public en est une autre sur laquelle vont buter tous les gouvernements de la 5^{ème} République. Cette politique d'éclatement du

service public d'enseignement va se donner un axe politique central : « *l'autonomie des établissements scolaires* ».

Une loi va ouvrir cette voie : la loi Edgar Faure sur les Universités en août 1968. Elle consacre l'autonomie de chaque Université, qu'elle dote d'un Conseil de Gestion présenté comme un acquis de 68 qui justifierait son

adoption unanime à l'Assemblée Nationale. Sous couvert de « démocratisation » de l'Université, les représentants des étudiants (l'UNEF finira par y perdre son indépendance), des personnels (le SNESup sombre dans la cogestion)

et des « personnalités extérieures » (sic) sont impliqués dans la gestion de l'université. Cette loi a posé un nouveau cadre juridique pour aller vers une totale autonomie financière et pédagogique ouvrant la voie à la privatisation des faits que le pouvoir politique mettra plus de 40 ans à réaliser. La logique de « l'autonomie » suppose en effet l'éclatement des programmes et des diplômes nationaux comme des examens et des concours.

Nous retrouvons cet axe politique de « *l'autonomie des établissements scolaires* » dans la mise en place des premières mesures de la décentralisation et de la participation (programme du pouvoir gaulliste) dans l'Education Nationale : installation des Conseils d'Administration des Collèges et des lycées et, plus tard (1977), des Conseils d'Ecole dans le primaire (que Guy Georges, alors Secrétaire Général du SNI, qualifiera de « *plus grande attaque contre l'Ecole Laïque depuis Pétain* »).

Cette politique se heurte à une fantastique résistance puisant ses racines dans le profond attachement du peuple à l'Ecole publique, sa laïcité, sa gratuité, son unité garantie par ses programmes scolaires nationaux permettant l'égalité des droits des élèves sur l'ensemble du territoire, ses examens avec jury indépendants et copies anonymes, sans oublier l'indépendance de ses enseignants protégés des pressions locales et des lobby de toutes sortes...

Mais la taupe réactionnaire, faute de pouvoir se vanter de ses ambitions destructrices, creuse ses galeries au fil des années pour écrouler l'édifice. Elle bénéficie d'une circonstance politique favorable avec ... l'entrée de la CFDT dans le CNAL (7) pendant de l'entrée de forces cléricales dites « autogestionnaires » dans le Parti Socialiste (Epinay en 1971). C'est l'heure des révisions et des abandons qui culmineront avec le plan Savary de 1984 et son « service unifié d'enseignement ».

Comment, si la gauche vient au pouvoir, éviter l'abrogation de la loi Debré et le retour à la laïcité de l'Etat consacré dans le vieux mot d'ordre « *à école publique fonds publics, à écoles privées fonds privés* » ? Terrible dilemme politique. Les jésuites ne manquent ni d'imagination ni de sens politique. Après le raz de marée de gauche aux élections municipales de 1977, ils suggèrent de s'orienter vers « *l'unification du système éducatif* ».

L'idée est simple : il suffit que chaque établissement scolaire dispose d'une autonomie qui lui permette de se doter d'un « *projet éducatif particulier* ». Ainsi, les établissements « *à caractère propre* » catholique, protestant, musulman, israélite ou tout autre « *projet éducatif* » sont reconnus comme ayant tous une mission dite « *éducative* » et à ce titre sont tous financés par l'Etat et les collectivités territoriales. Il suffira de reconnaître aux familles le droit de choisir l'école qu'ils souhaitent pour leurs enfants... et le tour est joué. Certains ajouteront que le financement pourrait même se faire par le biais d'un « chèque éducation » remis pour chaque enfant quel que soit l'établissement choisi.

Cette logique politique s'exprime dans la loi Carle récemment votée à l'Assemblée en ce qu'elle oblige les Communes à financer la scolarisation d'enfants de la Commune dans une école privée d'une autre Commune.

Il n'y a plus une école publique mais une mosaïque d'établissements dont l'autonomie permet de trouver tous les financements (8).

N'est-ce pas la voie que vient d'emprunter Claude Bartolone, Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis en organisant la sponsorship des sorties scolaires des collèges par... la BNP Paribas ?

Toutes les lois, décrets, arrêtés et circulaires depuis 1984 s'inspirent de cette logique politique.

Un enjeu de démocratie et de lutte de classe

Le projet Savary voulait mettre en place un EIP : Etablissement d'Intérêt Public développant « *l'identité et la responsabilité de chaque établissement* ».

Il aurait permis d'insérer le secteur privé dans le service dit « unifié » tout en gardant son « identité ». Mais cela suppose de sortir les enseignants de la Fonction Publique de l'Etat et de supprimer la carte scolaire. Les enfants ne seraient plus inscrits dans l'école de leur quartier ou village mais dans l'EIP choisi par ses parents et les enseignants nommés « sur profil » en fonction du caractère de l'établissement.

Le Plan Savary ne remettait pas en cause le financement des écoles privées par les fonds publics mais essentiellement l'unité du service public lui-même. S'il fut retiré par Mitterrand, son résultat fut tout de même de proroger les lois Debré et Guerneur que les gouvernements Mitterrand refuseront d'abroger (et même aggraveront avec les accords Lang-Cloupet notamment).

Les gouvernements, avec les lois de décentralisation, s'efforceront aussi de renforcer les pouvoirs des Conseils d'Administration des collèges et des lycées, des Conseils de gestion des Universités (loi de 1985). Sous couvert de « *renovation pédagogique* », le Ministère s'engage dans la remise en cause des programmes scolaires nationaux par

le biais du « projet d'école » qu'il rendra obligatoire à chaque établissement. Les heures d'instructions fondent comme neige au soleil de la rénovation...

La loi d'orientation Jospin mettra en son centre « le projet d'établissement », supprimera les Ecoles Normales et organisera la différenciation croissante d'un établissement à un autre (politique des « zones »).

L'échec de Jospin sera néanmoins de ne pas être parvenu à sortir les enseignants de la Fonction Publique de l'Etat pour avancer de façon significative, avec la décentralisation, vers le recrutement local des personnels par le CA du Collège et du lycée. C'est la fonction dévolue au projet de mise en place des EPEP (Etablissement Public de l'Enseignement Primaire) qui soulève l'hostilité générale notamment des Maires qui comprennent qu'on va leur demander de payer les enseignants comme ils doivent déjà trouver les financements pour les Jardins d'éveil que le gouvernement veut installer contre les écoles maternelles publiques et gratuites avec ses 62 000 enseignants payés par l'Etat.

Les enjeux sont considérables. L'Union Européenne exige de la France son alignement sur les règles de la concurrence entre les établissements de Santé comme entre les établissements d'enseignement. Avec la mastérisation obligatoire des formations universitaires, le gouvernement prononce la suppression des IUFM. Les établissements pourraient recruter directement des étudiants en master comme enseignants sur contrats précaires soumis au projet d'établissement comme le serf l'était au seigneur. Cela a commencé dès cette année et un premier gros contingent est prévu pour la prochaine rentrée pour remplacer une partie des enseignants fonctionnaires d'Etat partis à la retraite.

Dans le même temps l'accord Vatican-Kouchner autorise les Universités catholiques à délivrer des diplômes et Ségolène Royal baptise l'Université de Poitiers « *d'Université populaire* »...

Mais tant que les enseignants sont fonctionnaires d'Etat, l'entreprise de démantèlement de l'Education Nationale ne peut être menée à son terme.

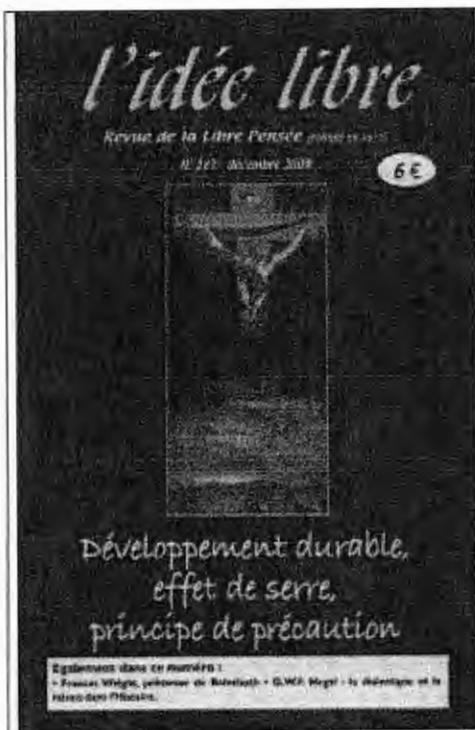
C'est un des enjeux actuels de démocratie et de lutte de classe contre l'entreprise de « *dénationalisation de l'Enseignement public* » engagée pour permettre son éclatement.

Il suppose le combat contre « l'autonomie des établissements » sous toutes ses formes (EPEP, recrutements et financements locaux...), la stricte séparation de l'école laïque et des écoles privées, le refus de toute politique « d'unification », même masquée sous le vocable de « *Nationalisation de l'Enseignement* », le combat pour l'abrogation des lois antilaiques et le retour au vieux principe démocratique : « *à école publique fonds publics, à écoles privées fonds privés* ».

La commémoration du Serment de Vincennes le 19 juin 2010 avec la Libre Pensée sera l'occasion de s'y préparer face à l'alliance du coffre-fort et du goupillon contre la République, son école laïque, ses diplômes reconnus dans les conventions collectives et les statuts.



- (1) *Rapport de la Commission Condorcet à l'Assemblée Législative du 20 avril 1792).*
- (2) *Loi organique de 1886.*
- (3) *N'oublions pas la virulente opposition de Jules Ferry à accorder le droit syndical, pourtant reconnu depuis 1884, aux instituteurs (circulaire du 20 septembre 1887 du ministre Spuller) et les révocations des dirigeants des premiers syndicats d'enseignants.*
- (4) *Le Congrès de Nancy de la SFIO en 1929 précisera que pour lui « la gestion tripartite » ne pouvait être que « la collaboration des organisations syndicales et des organisations ouvrières et de tous ceux intéressés à la bonne marche de l'Education Nationale ».*
- (5) *Voir les lois Marie-Barangé, le Décret Poinso-Chapuis... jusqu'à la grande loi Debré de 1959.*
- (6) *Le projet de réforme administrative en 1963, les commissions Massé, Touté-Grégoire, la réforme Fouchet, le Colloque Fontanet avec Raymond Barre, Olivier Giscard D'Estaing, Jacques Delors...*
- (7) *Comité National d'Action Laïque composé de la FEN, du SNI, de la Fédération des DDEN, de la FCPE et de la ligue de l'Enseignement. Le CNAL est soutenu par toutes les organisations ouvrières et démocratiques (des syndicats à la Libre Pensée).*
- (8) *Dans mon AG départementale des DDEN, une discussion a permis d'écarter le mot d'ordre « priorité à l'école publique » qu'un appel lancé par l'UNSA, la FCPE, les DDEN, l'UFAL... avançait, légitimant du même coup les financements aux écoles privées. L'AG le remplacera par l'exigence des fonds publics à la seule école publique.*



L'IDÉE LIBRE

Abonnement ou réabonnement 4 N° par an

Nom : Prénom :

Adresse :

Abonnement simple : 17 € Abonnement de soutien : 20 €

Abonnement pour l'étranger : 22 €

RÈGLEMENT

En ligne sur : www.flnp.fr par CCP : "Idée Libre" paris 4665-19S

par chèque bancaire libellé au nom de "l'Idée Libre "

Abonnements, réabonnements et correspondances administratives sont à envoyer à Jean-Louis LARRAUX

Toute correspondance concernant les textes doit être adressée à Claude SINGER

Fédération Nationale Libre Pensée
10-12, rue des fossés Saint Jacques 75005 Paris

Où se procurer « La Raison » ?

Longjumeau : Maison de la Presse

Les Ulis : Librairie de l'Agora

Gif Courcelles : Intermarché

Orsay : librairie du Lycée

Palaiseau : Maison de la Presse

Merci de nous signaler d'autres points de vente et de vérifier ceux là.

Agenda

22 juin : Bilan et les perspectives de l'activité du groupe de Vigneux suivi d'un buffet amical

19 juin : 10 h Rassemblement pour le 50^{ème} anniversaire du Serment de Vincennes
place Edouard Renard Paris XII

26 juin : 15h00 à 19h00 Congrès Départemental à Marcoussis

4 juillet : 10 h Abbeville rassemblement devant le monument du Chevalier de la Barre

7 8 9 10 Juillet : Congrès national à Artigues près de Bordeaux

21 septembre : Fête de la République aux Ulis

Vient de paraître :

**POUR UN MEMORIAL DES LIBRES PENSEURS
DE LA SEINE-&-OISE.(1849-1983)**

Une contribution de

Louis Couturier.

Président de la fédération de la Libre Pensée de l'Essonne, secrétaire de l'IRELP



“Plus de 700 adhérents de la Libre Pensée de Seine et Oise de A à Z et de 1849 à 1983
Qui furent ces adhérents? Que voulaient-ils?”

Cet ouvrage de 71 pages est en vente auprès de :
Libre Pensée 91 chez Françoise Rousseau, 3 Place d'Allemagne 91300 Massy
01 60 11 16 50 drousseau2@wanadoo.fr

Rassemblement pour le 50^{ème} anniversaire du Serment de Vincennes avec Marc Blondel

19 juin à 10h, place Edouard Renard (Paris XIIe)

le 22 juin 2010 à 19h30 Salle Gaston Vial

Rue Gaston Vial à Vigneux (Près de la place Anatole France)

Buffets fraternel et débat sur le bilan et les perspectives de l'activité du groupe de Vigneux.

Nous y invitons toutes les personnes qui ont pris contact avec nous ou qui ont déjà participé aux réunions publiques précédentes. Les camarades libres penseurs sont les bienvenus... Il est prévu que chacun apportera quelques chose à boire ou à manger, des chansons, des photos de l'année et de la bonne humeur !

Christiane : 06 17 97 18 98 ou de Charles 06 12 21 17 70 et à libre-pensee-vigneux-val-de-seine@hotmail.fr

Congrès départemental

Le 26 juin de 15 à 19H00 à Marcoussis dans la salle habituelle, se tiendra le Congrès de la LP 91 où tous les adhérents sont invités à participer puisqu'il s'agira de se prononcer sur l'activité de la Libre Pensée et de désigner la délégation de notre fédération pour le Congrès national qui se tiendra du 7 au 10 Juillet à Artigues près de Bordeaux.

Les contributions à la discussion pour le Congrès départemental peuvent être envoyées à : Irène irene.lavignolle@hotmail.fr, ou LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Les textes envoyés seront validés par le bureau qui se tiendra début juin pour être proposés à la discussion.

Rassemblement devant le monument du Chevalier de la Barre

4 juillet 2010 à 10h à Abbeville

Congrès national de la Libre Pensée

8 - 9 – 10 juillet à Artigues près de Bordeaux

FETE DE LA REPUBLIQUE

LES ULIS

21 septembre 2010



Appel à soutien

Pour réussir Oslo 2011, la Fédération Nationale s'engage, mais à action exceptionnelle il faut des ressources exceptionnelles.

Ce que nous ne pouvons pas faire sans vous :

- Multiplier les échanges bilatéraux, sans coût supplémentaire pour nos amis étrangers ou pour nous-mêmes,
- Faire voyager de jeunes libres penseurs français,
- Faire traduire et diffuser dans davantage de langues l'appel international,
- Aider à la réédition des actes du Congrès de Rome de 1904.

Chaque souscripteur qui en fera la demande recevra un reçu fiscal lui permettant de déduire de ses impôts 66% de la somme versée.

En août 2011, à Oslo en Norvège, en liaison avec le Congrès International de l'IHEU, se tiendra le Congrès mondial de la Libre Pensée où sera proclamée l'Association Internationale de la Libre Pensée, l'adoption des statuts et la désignation des instances internationales.

Au programme : conférence de Charles Susanne sur « Darwin et le créationnisme », conférence de Max Wallace (sous réserve) sur

« l'économie pourpre » (ou comment les Églises se font de l'argent), conférence de Jacques Lafouge sur « Le combat pour la séparation des Églises et des États dans le monde », puis proclamation de l'AILP.

Souscrivez massivement au fonds international de la Libre Pensée
Afin de mener au mieux ces différentes activités, il est important de pouvoir disposer des sommes nécessaires, notamment pour aider les jeunes libres penseurs des autres pays à venir au congrès de la Libre Pensée française et les libres penseurs des pays en difficultés à Oslo.

Par ailleurs, le Comité International de Liaison des Athées et des Libres penseurs mène actuellement une campagne de solidarité internationale avec le juge Luigi Tosti, victime de la répression cléricale. À son initiative, des délégations vont se faire aux ambassades d'Italie dans les différents pays pour exiger la fin de cette répression.

La campagne laïque de la National Secular Society d'Angleterre, contre le financement public de la visite du pape en septembre 2010, est relayée par le CILALP sur les différents continents, afin d'assurer une véritable solidarité internationale.

C'est pour toutes ces raisons, que la Libre Pensée vous appelle à verser massivement pour alimenter le fonds international de solidarité de la Libre Pensée.

Un petit dépliant est disponible pour collecter les fonds ➔



La Raison n° 550 - avril 2010

* Pour l'Association Internationale de la Libre Pensée : souscrivez !

Je soutiens la création en 2011 de l'Association Internationale de la Libre Pensée :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP :

Commune :

Je verse :€.

Chèque à l'ordre de « Libre Pensée – 2011 »

A retourner à : Libre Pensée- 10/12 rue des Fossés Saint -Jacques – 75005 Paris

La recherche sur l'embryon humain

Sommaire

- Ouverture du colloque par Marc BLONDEL
- Accueil et réflexions par Axel KAHN
- Communication de Pierre JOUANNET
- L'embryon et le fœtus sont-ils une personne ? par Israël NISAND
- Examen critique des fondements philosophico-politiques de la bioéthique par Philippe DESCAMPS
- La loi bioéthique : problèmes et enjeux par Dominique GOUSSOT
- Points de vue d'un libre-penseur par Jean-Sébastien PIERRE
- Clôture par Marc BLONDEL
- Déclaration adoptée par les participants au colloque

Les actes du colloque organisé à la Faculté de Médecine de Paris le 10 octobre 2009 par la Commission Sciences de la Libre Pensée

sont disponibles auprès de la Libre Pensée 91 au prix de 12 € (107 pages)

Passez vos commandes !

Libre Pensée 91
Chez Françoise Rousseau
3, place d'Allemagne
91300 MASSY

drousseau2@wanadoo.fr

01 60 11 16 50

BULLETIN D'ADHESION à la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Montant de la cotisation pour l'année 2010 : 72 € (dont 28,05 € déductibles des impôts)

Cette cotisation comprend : la part nationale, la cotisation à l'IRELP, Entraide et solidarité et la part du département Elle comprend aussi l'abonnement à « La Raison » (journal national de la Libre Pensée) et au journal départemental.

Montant de la cotisation sans « La Raison » : 60,50 € (dont 28,05 € déductibles des impôts)

Vous avez la possibilité d'envoyer plusieurs chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

drousseau2@wanadoo.fr 01 60 11 16 50 ou irene.lavignolle@hotmail.fr

Siège social :

LA RAISON 91

Le journal de la Fédération des Libres Penseurs de l'Essonne

Association loi 1901

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne

91300 MASSY

Imprimé par nos soins. Tiré à 150 exemplaires

Directeur de Publication : Louis Couturier

Rédacteur en chef : Louis Couturier

Maquette et mise en page : Charles Churaqui

Envoi : Louis Couturier

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA LIBRE PENSEE

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300

MASSY

Courriel :

FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE

10/12 rue des Fossés St Jacques

75005 Paris

téléphone : 0146342150 - Fax : 0146342184

Site national : www.fnlp.fr

Ont contribué à ce numéro : Louis Couturier, Irène Lavignolle, Michel Landron

Les articles signés n'engagent pas nécessairement le point de vue de la Fédération Départementale de l'Essonne.